

## Séance du 3 février 2016

L'an deux mil seize, le trois février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 27 janvier 2016.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs VERSAVEL, DESMARAIS, GUÉROULT, MÉNARD, DERRIEN, SIMÉON, Mmes BRÉANT, VIÉNOT DE VAUBLANC, CORADELLO, DUPONT, QUESNE, SWERTVAEGER

Mme VIÉNOT de VAUBLANC est nommée secrétaire de séance.

M. QUESNEY ouvre la séance.

### Démission de Mme AVENEL

Suite à la démission écrite de Mme AVENEL transmise au Préfet, Monsieur SIMÉON est accueilli au sein du Conseil Municipal ce jour. Il vient instantanément à la place de Mme AVENEL conformément au code des collectivités locales. La liste des commissions lui sera transmise pour qu'il puisse choisir les commissions où il souhaite siéger.

### Délibération création de poste « adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe »

Nathalie MUSEMENT est arrivée au plus haut échelon de son poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe. M. QUESNEY a appelé le centre de gestion. Il faut lui créer un nouveau grade pour qu'elle puisse continuer à monter dans la fonction publique. Sa rémunération augmentera de 25 € brut environ. Plusieurs conseillers se font expliquer s'il s'agit d'une évolution de carrière pour son travail ou si cela est dû au fonctionnement. Cette décision est en dehors de toute notation, tout concours. Elle est habituelle dans la fonction publique territoriale. Le conseil municipal vote à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

### Délibération de création d'une Régie

Pourquoi faire une régie ? Suite à la visite de Monsieur le Maire avec Mme Dorange, il faut créer une régie pour encaisser les sommes perçues pour la location de la salle des fêtes. Encaisser sans régie, c'est être dans l'illégalité. La mairie, sans régisseur, ne peut pas encaisser les chèques de location de la salle et les chèques de caution. Il faudra acquérir un coffre. Le Conseil Municipal accepte la création de la régie à l'unanimité

### Nomination d'un régisseur et d'un mandataire

M. Quesney propose que Mme Lannier soit nommée régisseur et qu'il lui soit versé une indemnité de 110 € par an qui couvrira l'assurance qu'elle est obligée de prendre pour couvrir cette activité. Mme Allain sera mandataire et assurera la fonction de Mme Lannier lors de son absence. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la nomination et pour l'indemnité.

### Nouveau contrat location salle des fêtes

Un nouveau contrat est présenté plus complet que l'ancien notamment sur les garanties pour la municipalité (réflexion suite aux détériorations qui ont eu lieu en 2014). La commission finances doit présenter au budget l'achat de matériel pour le renouveler et tenir compte des places indiquées dans le contrat : chaises

et tables. Lecture du nouveau contrat par M. le Maire.

M. Derrien demande qu'il soit indiqué un numéro de téléphone pour joindre une personne en cas de problème.

Mme Bréant demande que soit changée la phrase dans le contrat concernant les poubelles « Elles devront être sorties et déposées dans le container prévu à cet effet ». Il est demandé que soit également précisé ce qui doit être fait du verre et ce qui doit être fait en matière de tri sélectif.

M. Versavel demande que soit ajoutée une sorte de règlement intérieur pour l'utilisation (ouverture des portes, bruit, tri sélectif, situation des tables et des chaises...).

M. Madonna et M. Derrien demandent si on continue à faire l'état des lieux comme aujourd'hui ou si l'on prend de nouvelles dispositions.

M. Quesney propose qu'on applique ce nouveau contrat, que M Versavel prépare un règlement intérieur et Mme Bréant ainsi que M. Madonna rédigent un nouvel état des lieux.

Délibération clôtures des Freyers En commission travaux, des propositions ont été faites. Les solutions proposées sont de mettre des grilles de chantier et de faire des plantations derrière ou se reporter au devis les clôtures Bataille.  
Des barrières de chantier avec des plots béton :  
chez Point P : 1867 € TTC et il faut la plantation derrière qui n'a pas été chiffrée (6 jambes de force),  
Chez SNTN : il propose la même chose avec plus de jambes de force (11 jambes) 1640 € TTC. Chaque barrière est accroché (verrous antieffraction)  
Ces barrières peuvent être réutilisées si nous avons d'autres chantiers dans à peu près deux ans (en imaginant qu'en deux ans les habitants auront pris l'habitude de déposer leurs déchets verts à la déchetterie).  
Questions : qui trouve la terre ? qui fait le talus ? Qui fait l'entretien de la haie ?  
Les clôtures Bataille propose un devis à 3567 € TTC.  
Le Conseil Municipal vote à 6 voix pour une clôture fixe, 7 voix pour des barrières de chantier mobile et 2 abstentions.  
Le chantier mobile SNTN est retenu.

Délibération achat matériel Une débroussailleuse est à acheter. Monsieur le Maire présentent plusieurs propositions.  
Roumois Motoculture : débroussailleuse Eco 700 € HT, 845 € HT (celle qui serait nécessaire mais seule) ou 925 € HT,  
Groupe Ruaux : débroussailleuse Styll FS260 avec remise 531,75 € HT soit 638 € TTC (avec une tête nylon), débroussailleuse Styll FS 410 SME pro, même puissance, ne vibre pas et avantage harnais, casque, plastron (équipement de protection individuel) 630 € HT soit 756 € TTC.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise RUAULT pour la débroussailleuse STYLL FS410 SME à 630 € HT soit 756 € TTC.

Délibération cession de matériel Le Tracteur Kubota : cession proposée pour 2000 €.  
Le Scooter Peugeot Ludix de 2008 cession proposée pour 600 €.  
La Débroussailleuse Eco en pièces détachées pour 50 €.  
La Trésorière a demandé qu'il y ait une publicité pour chaque cession.

Questions diverses Mise en place de prélèvements automatiques pour la cantine. Cela est déjà fait pour un logement.

Le compte rendu du SIEGE a été distribué à chacun des conseillers.

M. Desmarais demande si nous avons des nouvelles de la sécurisation du bourg. Les travaux sont prévus pour la deuxième quinzaine de février 2016. Le conseil

départemental prête le matériel et fournirait la peinture et la main d'œuvre pour une période de test d'au moins 6 mois. Si efficace on pérennise.

M. Versavel annonce que bientôt c'est le printemps, les herbes vont pousser. Nous n'aurons bientôt plus de produits phytosanitaires et il demande l'autorisation pour essayer et acheter un désherbeur thermique. Il demande s'il faut maintenir les allées dans le parc de jeux. M. Quesney va demander l'avis de la CCRN. M. Versavel propose de diminuer les temps d'éclairage. M. Derrien explique qu'il y a un projet ampoule et qu'il est prévu de faire le tour de la commune.

Mme Bréant indique qu'on va bientôt faire le bulletin municipal et qu'il faut envoyer les articles.

M. Ménard indique qu'on continue de travailler sur l'outil climat pratique pour mener les actions à court et moyen terme et recenser ce qui a déjà été fait. Sur la consommation de fioul, les travaux ont été bénéfiques et le coût a été diminué. Par rapport au bulletin municipal il proposait de mettre une page sur les économies, l'écologie à chaque parution. On pourrait mettre les économies qu'on a réalisées grâce à ces quelques travaux dans le premier journal. Puis comment on va remplacer les produits phytosanitaires.

M. Ménard demande qu'on fasse un recensement des différents chemins, nous pourrions avoir des subventions pour les entretenir. M. Versavel et M. Derrien s'en chargent.

M. Ménard a rencontré M. Delecluze qui habite route du Landin. Création d'une activité de location, en coopérative participative, de panneaux solaires pour la fourniture d'électricité. Il se propose de venir nous le présenter et de le présenter aux habitants à la salle des fêtes. M. Ménard propose que ce soit présenté dans le journal. Mme de Vaublanc indique que ça ne peut pas être fait parce qu'il s'agit d'une entreprise privée. Néanmoins il peut être fait un flyer qui sera distribué avec le bulletin communal.

Mme de Vaublanc indique qu'elle a fait trois demandes de devis concernant l'impression du journal sur le papier 170gr actuel et sur un papier recyclé de 130gr. Le prix est le même et notre fournisseur actuel reste le meilleur au niveau coût. Aussi nous maintenons notre fournisseur et dans un acte civique choisissons d'utiliser le papier 130 gr recyclé.

M. Ménard propose de faire deux équipes pour réfléchir, une à des projets à courts termes, et une autre avec un projet à plus long terme. Il pense que si on ne se fixe pas des priorités on ne va pas avancer. Une date est prise le 22 février de 18h à 20h pour envisager les projets.

M. Derrien présente la réunion de mutualisation sur l'éclairage public à laquelle il a participé. Il s'agissait de réfléchir à faire des économies en utilisant une lampe de 350 € auto finançable, autonome, géo localisable. Elles permettent de réduire la consommation de 48 % à 320 %. La réflexion continue.

Mme de Vaublanc demande si on peut relancer le CMJ et la commission sport, tourisme, culture et avoir des informations sur la nouvelle association qui couvre l'ensemble des écomusées. M. Quesney présente la réunion de cette association qui a eu lieu. Une difficulté dès le départ : il n'y a pas assez d'argent pour payer les salariés. M. Quesney doit demander à la CCRN une aide.

Mme Camier explique qu'avec M. Versavel ils ont rencontré deux sociétés pour les produits d'entretien. Pour une commande identique il y a une différence de 485 €. La société Legoff (la moins chère) propose également de mettre les choses en place avec un classeur, les fiches techniques... Il formerait le personnel sur une heure.

Pour les sèches mains, les entreprises ont déconseillé pour un problème d'hygiène.

Le comité des fêtes a donné 200 € pour l'animation galette. Pour le repas des anciens ils donneront de nouveau 200 €. L'animation trouvée est de 500 €. Pour le repas des anciens le 19 mars, Mme Camier recense les personnes disponibles : Mme Coradello, Mme Swertvaeger, M Ménard, Mme Bréant, Mme de Vaublanc, M. Versavel, M. Derrien, M. Madonna, M. Quesney, M. Guérout, Mme Dupont, Mme Camier.

M. Siméon demande qu'on recense les chemins de randonnées, les GR sur Hauville. Il serait bon de faire le tour des panneaux de rues qui manquent. A long terme, il demande qu'on réfléchisse à la création d'un parcours de santé.

Mme Dupont rappelle que Mme Poulain de la DRAC a demandé qu'on repousse le saule qui est prêt de l'église pour que les racines n'abîment pas la structure.

La séance est close.

